

DEPARTEMENT DES LANDES - COMMUNE DE SAUBION

Compte-Rendu du Conseil Municipal du jeudi 21 janvier 2021 à 18h30.

Présents : S. DE ARTECHE, P. CANTAU, K. AUFAUVRE, MC. BERTIERE, S. LALLEMAND, A. COELHO, L. TRIPON, S. BERGEROO, S. DELHOSTE, D. MATIGNON, Y. SAINT-GERMAIN, B. BEAUQUESTE, V. DARRAIDOU, C. GARCIA.

Excusé : B. DIDIH.

Monsieur Antoine COELHO a été désigné comme secrétaire de séance.

Madame la Maire préside la séance.

Le projet de compte-rendu de la séance du conseil municipal du 12 novembre 2020 ne fait pas l'objet d'observation. Il est adopté à l'unanimité.

1-Lotissement Bruyères III : attribution du lot 9

Le Conseil Municipal a décidé d'attribuer le lot n°9 du futur lotissement « Les Bruyères III » à la société d'HLM Le Comité Ouvrier du Logement -COL- à ANGLET, d'une superficie de 1 156 m² au prix de 60 € HT le m² soit 69 360 € HT. Le prix Hors Taxes n'inclut ni la PFAC due à EMMA, ni les frais de bornage dus au cabinet PREMIER PLAN. De plus un acompte de 2 000 € sera demandé aux acquéreurs lors de la signature de la promesse de vente au titre de la réservation du lot.

2- Suppression de poste vacant « agent de maîtrise »

Par manque de pièces au dossier, ce sujet est ajourné à la prochaine réunion du Conseil Municipal.

3- MACS : groupement de commandes intégré – comptages routiers, études de trafic et de circulation, études de faisabilité

Dans le cadre d'une mutualisation des besoins permettant aux membres du groupement d'optimiser les coûts de procédure, de bénéficier d'économies d'échelle et d'optimiser les besoins afin d'assurer un développement cohérent et harmonisé sur le territoire, la Commune décide de signer une convention avec MACS concernant les commandes de comptages routiers, d'études de trafics et circulation, et d'études de faisabilité.

4- Modification du bail locatif de la Maison Médicale rue des Muriers

Le Conseil Municipal décide de louer le local médical au Docteur Anne-Sophie HURST, afin d'exercer son activité à compter du 1^{er} février 2021, ainsi que d'exonérer Madame Anne-Sophie HURST de la totalité du montant du loyer pendant les 7 premiers mois de son activité, soit du 1^{er} février 2021 au 31 août 2021. Un dégrèvement de 50% sur le montant des loyers de septembre, octobre et novembre 2021 lui sera également accordé.

5- MACS : mise à disposition d'un local communal pour un accueil enfants-parents itinérant

En 2012, la Communauté de communes MACS a mis en place une halte-garderie itinérante, clôturée en 2020 suite à une baisse de fréquentation, et remplacée par un lieu d'accueil enfants parents (LAEP) itinérant.

Le dispositif LAEP propose l'accueil d'enfants de moins de 6 ans en présence d'au moins un de ses parents ou d'un adulte référent, au sein d'un espace convivial. Le LAEP a pour objectif de favoriser les échanges entre adultes et de prévenir ou rompre l'isolement d'un certain nombre de familles, qu'il soit géographique, intergénérationnel ou culturel. Afin de pouvoir maintenir ce service LAEP, la Commune décide de mettre à disposition de la Communauté de communes MACS le local de la Maison des Associations de Saubion.

6- MACS : projet de pacte de gouvernance entre MACS et ses communes membres

Au-delà du cadre juridique de fonctionnement des instances politiques intercommunales proposé par le code général des collectivités territoriales (conseil communautaire, bureau, commissions), le pacte de gouvernance constitue un outil de contractualisation sur des engagements réciproques entre les communes et la Communauté de communes pour favoriser le dialogue intercommunal, l'expression des communes membres, et une prise de décision efficace et partagée. La Commune est invitée à rendre son avis sur le projet de pacte de gouvernance pour la durée du mandat 2020-2026.

7- Indemnités RIFSEEP

Par manque de pièces au dossier, ce sujet est ajourné à une réunion ultérieure du Conseil Municipal.

8- Questions diverses

- Astreintes weekend : les membres du Conseil Municipal souhaitent que les agents techniques municipaux assurent une permanence les weekends et jours fériés lorsque la commune est placée en « vigilance intempéries ».
- Le Conseil Municipal approuve le montant des attributions de compensation des communes résultant de la variation du montant des charges évaluées pour l'exercice des compétences en matière de plans locaux d'urbanisme, documents d'urbanisme en tenant lieu et carte communale, et de GEMAPI.
- Afin de subventionner la reconstruction d'un important busage permettant le passage d'un cours d'eau, détruit lors des dernières inondations, la commune sollicite auprès de la Préfecture la dotation de solidarité en faveur de l'équipement des collectivités territoriales et de leurs groupements touchés par des événements climatiques ou géologiques.
- La commune décide de signer une convention avec le syndicat EMMA concernant la desserte des eaux et de l'assainissement pour le lotissement les Bruyères III.
- La commune approuve l'acquisition des espaces communs du lotissement du Domaine de Guerlat pour l'euro symbolique.
- Le Conseil Municipal souhaite réglementer les modalités de réalisation d'heures supplémentaires et complémentaires des agents de la commune.
- Les membres du Conseil Municipal approuvent la proposition d'avenant de l'entreprise GUICHARD concernant l'aménagement des espaces verts du centre bourg pour un montant de 28.849,10 € HT.

Madame la Maire salue et remercie l'ensemble des conseillers municipaux.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.